

## LE BALISAGE

Depuis la nuit des temps, les chemins ont été balisés : par des cairns, des bornes, des symboles peints ou gravés. Les premiers chemins balisés dans un but « touristique » ont vraisemblablement été ceux de Saint-Jacques de Compostelle avec la célèbre coquille.

Aujourd'hui, ne sont plus balisés que des itinéraires en majeure partie hors route goudronnée à l'usage des promeneurs et randonneurs.

En jaune, les itinéraires créés et entretenus par les Conseils Départementaux, en rouge et blanc ou jaune et rouge ceux gérés par la FFRP, ceux-là qui nous intéressent au premier chef.

Le balisage ne s'improvise pas. Il est géré et suivi par les Commissions Sentiers des Comités Départementaux de Randonnée Pédestre (CDRP). Et sa cheville ouvrière est LE BALISEUR ou LA BALISEUSE.

Mais comment accède-t-on à cette fonction indispensable à la vie de nos sentiers ?

Tout randonneur peut devenir baliseur.

Il suffit d'avoir envie de rendre ce service, de suivre une formation théorique et pratique (une session/an sur 2 jours) et de s'engager à suivre régulièrement le secteur qui lui est alloué (avec son accord) à l'issue du stage.

Du matériel lui est (généreusement) fourni : peintures, pinceaux, sécateur, scie, brosse, marques autocollantes, et un seau pour porter le tout.

Le baliseur reçoit une carte officielle de la FFRP, une casquette et un polo distinctif.

Sous la houlette de l'impitoyable mais ô combien efficace Responsable du balisage, il sera amené à suivre les standards définis très précisément par la FFRP.

- Couleurs, taille et emplacement des marques
- Intervalles de pose
- Respect de l'environnement.
- Entretien

Le gros de son travail de balisage consistera à entretenir l'existant car les créations de GR ou GR de pays (GRP) sont peu fréquentes. Surveiller la présence des marques, leur état, en rajouter si besoin, procéder à quelques petits travaux pour faciliter le passage (couper des ronces ou des branches gênantes, retirer un obstacle, etc...).

Parfois, le baliseur participe à la création d'un nouvel itinéraire. A titre indicatif, il y a 1 100 kms de GR et GRP dans les Alpes-Maritimes mais seulement 50 kms ont été créés dans les deux dernières années.

## SUR LE TERRAIN :

Le secteur attribué au baliseur devient « son jardin ». Il le visite une fois par an et veille à ce que les randonneurs qui passent par cet itinéraire le fassent sans risque d'erreur. Par souci de sécurité, le baliseur doit toujours être accompagné.

Il faut compter pour un secteur d'environ 10 kms déjà balisé une journée minimum, entre le déplacement et la reprise éventuelle des marques. S'il s'agit d'une création ou d'une réfection totale, une journée permettra de baliser un maximum de 3 kms.

En contrepartie de cette tâche, le baliseur, bénévole dans l'âme, hormis qu'il est défrayé de ses frais de transport, en tire bien des satisfactions :

- Le plaisir d'un travail utile et bien fait
- Celui de faire partie de la communauté des baliseurs (environ 80 personnes dans le 06)
- Les rencontres avec les randonneurs bien souvent curieux de voir un baliseur à l'œuvre et toujours intéressés et reconnaissants de ce qu'il fait bénévolement

## EN CONCLUSION

Le baliseur marie son amour pour la randonnée et le sentiment de faire œuvre utile.

Et, dans les circonstances dramatiques que viennent de vivre nos vallées, nul doute que ses connaissances seront mises à profit pour redonner vie aux sentiers, faciliter le retour des randonneurs et participer ainsi à la reprise économique des villages.

Si le cœur vous en dit, devenez baliseuse ou baliseur.

Contactez le CDRP 06 pour plus d'information.